## LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

## Renouvellement des autorisations de stationnement illimité et d'accès en zone piétonne

L'année 2016 approche à grands pas. C'est le moment pour les détenteurs de vignettes de faire leur demande de renouvellement pour l'année prochaine, ce qui peut être effectué au moyen du site internet <a href="https://www.securite-urbaine-neuchatel.ch">www.securite-urbaine-neuchatel.ch</a>, mais aussi par un courrier, adressé à la Sécurité urbaine de la Ville de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.

La Sécurité Urbaine rappelle que les pendulaires peuvent stationner gratuitement sur les parkings P+R répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte » 2 zones, comprenant la zone 10.

La Direction de la sécurité rappelle que le plan de stationnement a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

Neuchâtel, le 15 décembre 2015, Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires : Pascal Sandoz, conseiller communal, №032.717.72.00

Olivier Kessler, responsable du stationnement, Sécurité urbaine,

№032.722.22.22